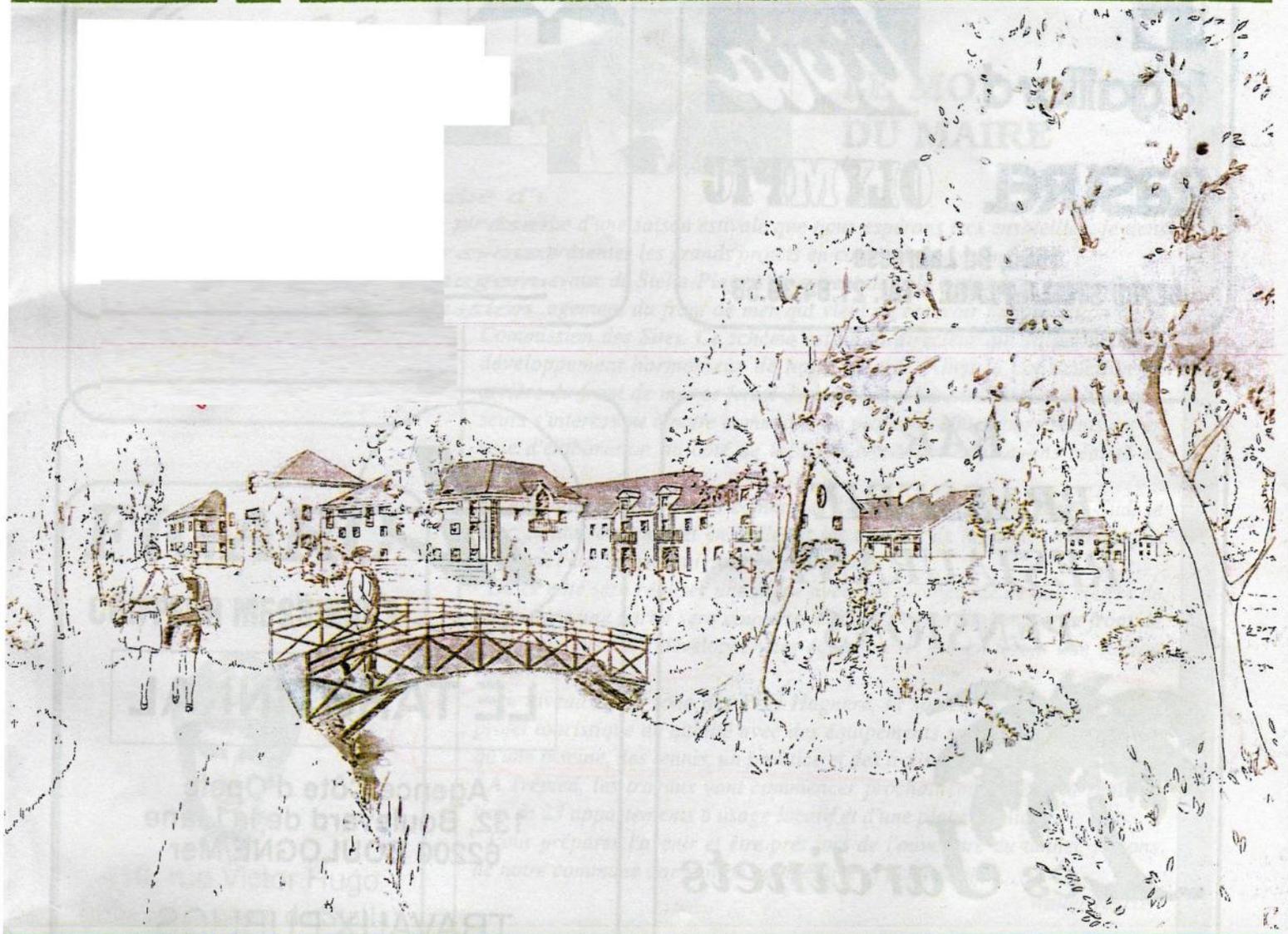




Non inu Na. vau

CUCQ - TRÉPIED STELLA-PLAGE



BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 1991

Rêverie Boutique

Papiers Peints - Revêtements Muraux
Tissus d'Ameublement
Voilages - Décoration de la Maison

*
*
*
*
*

Peinture - Papiers Peints - Vitrerie
Revêtements Sols et Murs

Jean-Luc Bastien

La garantie d'un travail soigné

1263, Boulevard Labrasse - 62780 STELLA-PLAGE - Tél. 21.94.91.96
ouvert à l'année

L'AGENCE

 Ascot
Immobilier

vous propose

LA VILLA DES FLEURS

9 Appartements de standing
dans un quartier calme
et boisé

Renseignements et vente
1242, Bd Labrasse
STELLA-PLAGE
Tél. 21.84.93.93



LE MOT DU MAIRE

A l'aube d'une saison estivale que nous espérons très ensoleillée, je tiens à vous présenter les grands projets en cours sur la commune.

Les travaux de Stella-Plage s'inscrivent dans le cadre d'un vaste schéma d'aménagement du front de mer qui vient de recevoir l'approbation de la Commission des Sites. Ce schéma est un fil directeur qui va permettre le développement harmonieux de notre littoral. Ainsi la construction en arrière du front de mer se ferait de manière cohérente. Plusieurs investisseurs s'intéressent à notre commune, un projet de 100 appartements est en voie d'élaboration du côté de la digue Nord que nous avons réalisé en 1987.

Cette année, nous avons commencé l'aménagement de la digue Sud, le bloc sanitaire sera prêt en juillet et les travaux de la digue, interrompus pendant l'été, se poursuivront en septembre.

De ce côté sera réalisée une digue avec une promenade de huit mètres de large dont une partie sera couverte, l'objectif étant d'urbaniser le front de mer mais aussi d'y développer des équipements qui en feront une station recherchée.

Au niveau de la zone des Prés Hagneré, la société H.D.I. présente un projet touristique de qualité avec des équipements sportifs importants tels qu'une piscine, des tennis, un practice et des trous de golf.

A Trépiéd, les travaux vont commencer prochainement pour la réalisation de 23 appartements à usage locatif et d'une place publique.

Pour préparer l'avenir et être prêt lors de l'ouverture du tunnel, faisons de notre commune une station compétitive et accueillante.

Walter KAHN

FIGARO

COIFFEUR MESSIEURS



410, rue Victor Hugo
(près de la poste de Stella)
62780 STELLA-PLAGE
Tél. 21.94.85.24

Ce bulletin municipal a été réalisé par la société **EDICO**
13, rue Edmond Rostand - Boulogne - Tél. 21.31.42.32
Directeur de publication : **M. Walter KAHN**



C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Golaude Héteger

LE SCHEMA D'URBANISME DE STELLA-PLAGE SE MET EN PLACE

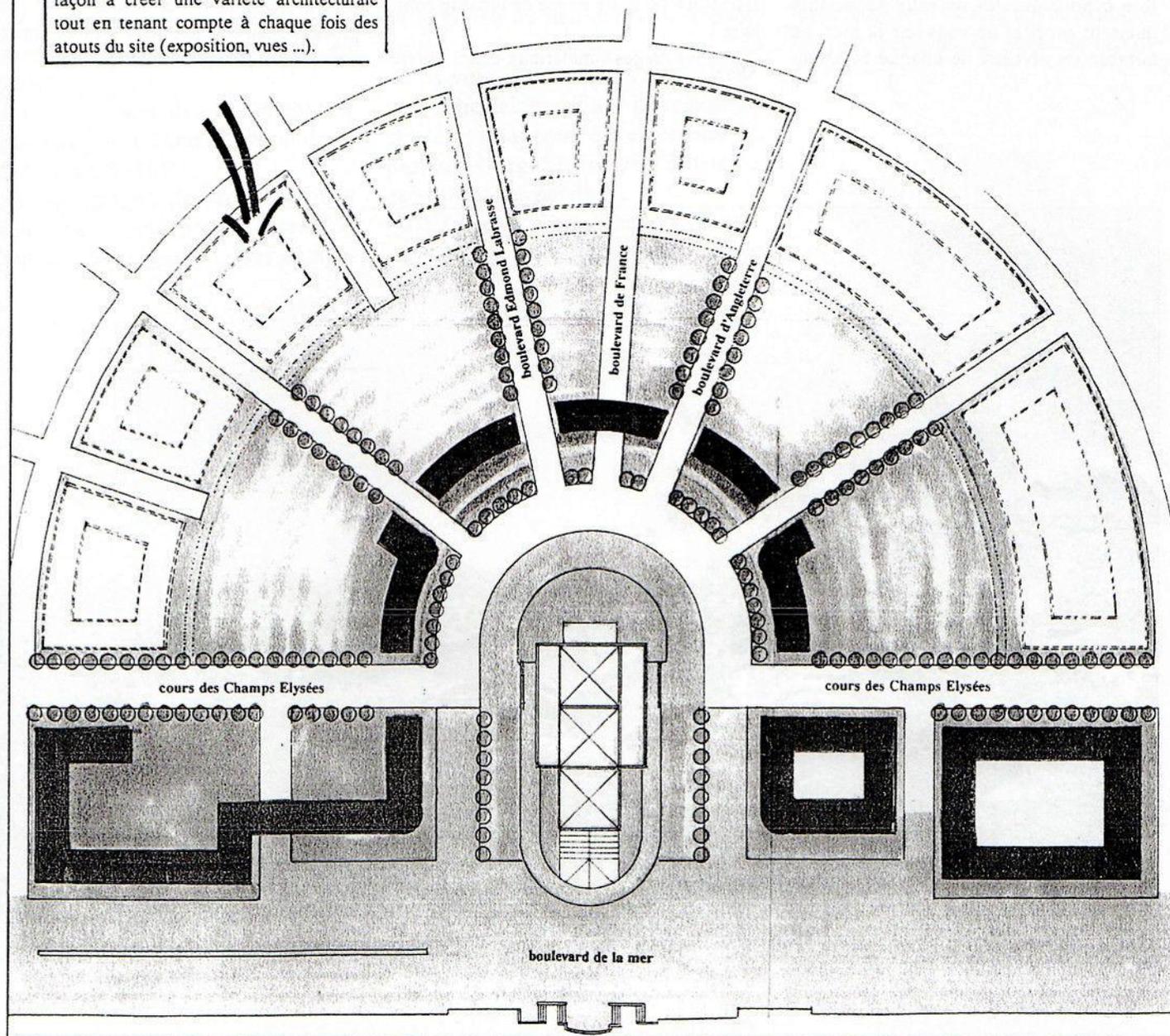
Il y a longtemps que la municipalité projetait de donner un autre visage à Stella-Plage afin de dynamiser cette partie du territoire communal dont les conceptions

architecturales sont aujourd'hui dépassées. Afin de promouvoir une politique touristique digne de ce nom, il fallait absolument rendre le front de mer attrayant par

un aménagement de qualité.

Les études entreprises par la municipalité, en tenant compte des avis des uns et des autres, en se référant aux textes et lois

Les zones hachurées doivent être considérées comme des emprises constructibles à l'intérieur desquelles l'urbanisation pourra prendre des formes différentes (en L, en U, en damier ...) de façon à créer une variété architecturale tout en tenant compte à chaque fois des atouts du site (exposition, vues ...).



C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Yolande Metzger

en vigueur concernant le littoral, ont finalement abouti à proposer un schéma d'urbanisme dont les principales caractéristiques peuvent se résumer ainsi :

Sur le front de mer le nombre de niveaux maximum sera de R + 4 + 2 combles.

Les cotes de niveaux autorisées seront compatibles avec les exigences du POS (celui-ci fera l'objet d'une procédure de modification) et devront permettre d'obtenir un alignement d'ensemble des bâtiments de front de mer.

Sur la place de l'Etoile, il sera autorisé de déroger à cette règle pour la réalisation d'un équipement spécifique jouant un rôle de "phare" en ce lieu stratégique.

Les bâtiments situés au deuxième plan, dans la partie "hémicycle" seront limités à R + 6 pour que les niveaux supérieurs puissent profiter de vues sur la mer. Le nombre de niveaux de chaque bâtiment

sera déterminé en fonction des cotes terrain pour obtenir un alignement des façades de cet arrière-plan.

Les rez-de-chaussée sont conçus comme des espaces commerciaux (au moins côté mer). Les bâtiments perpendiculaires à la mer ou au parc pourront être traités en toitures terrasse combinées avec des dégrés successifs qui permettront de dégager de larges balcons.

L'exposition aux éléments marins (vent, sable, embruns) amène à choisir des matériaux robustes ayant une bonne tenue dans le temps.

La recherche d'une cohérence, d'un style implique de proposer une gamme de matériaux

- pour les rez-de-chaussée : pierre de Baincthun ou autre pierre de tonalité similaire ;

- pour les étages : matériaux clairs, pierre

blanche, enduit peint blanc avec possibilité d'insertion de céramique, éventuellement métal blanc ;

- pour les garde-corps des balcons et loggia : verre non teinté supporté par structure en aluminium laqué ou bareaudage horizontal ;

- pour la couverture : les toitures en pente seront réalisées en tuiles.

Le choix définitif des matériaux devra se faire en accord avec les services techniques de la mairie et de l'architecte en chef de la zone.

Bien entendu, ce schéma devra recevoir l'aval des autorités souveraines en la matière, en particulier la direction départementale des sites.

Il semble que cet accord pourrait être obtenu avant la fin de l'année 1991 permettant ainsi le lancement d'une première tranche dans le courant de 1992.



C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Golande Metzger

L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES PRÉS HAGNERÉ

La zone dite des Prés Hagneré s'étend sur 35 hectares au cœur des trois agglomérations de Cucq, Stella et Trépied qui composent la commune. Elle est délimitée par l'avenue François Godin au sud, l'avenue de la poste à l'Est, la rue Roger Salengro au nord et à l'ouest.

L'urbanisation de ce secteur doit permettre de relier Trépied au nord de la commune à Cucq et Stella tout en maintenant une continuité dans le traitement du paysage en provenance du Touquet.

La commune a décidé de confier l'étude du projet d'aménagement de ce site à la société H.D.I.

Tenant compte des constructions existantes, le projet prévoit la création d'une placette regroupant les équipe-

ments publics, c'est-à-dire un hôtel, une piscine, une résidence tourisme et le club house d'un golf.

Artère structurante du projet, la voie principale débute à partir de la placette. Elle se développe vers l'est de façon souple, accompagnée par une végétation importante dans laquelle sont clairsemés de petits bâtiments collectifs. Ceux-ci sont implantés en retrait de la voirie, assurant le passage de la notion de lieu public à l'espace privé.

Des voies secondaires se greffent perpendiculairement sur la voie principale, et desservent des ensembles de parcelles organisées en "étoiles", accueillant des pavillons.

Un parcours d'entraînement de golf ceinture une partie de ces ensembles

résidentiels. Cette disposition offre aux parcelles jouxtant celui-ci un prolongement du champ visuel. Elle permet aussi d'inscrire de manière harmonieuse le golf dans l'ensemble en l'intégrant dans le paysage.

Terminaison du programme, la partie Est du terrain n'est occupée que par des ensembles de parcelles résidentielles.

L'accès automobile à la zone des "Prés Hagneré" se fera en deux points. A l'est, cette même artère se raccor-



ESPACES VERTS AUTOUR
DES BATIMENTS PUBLICS

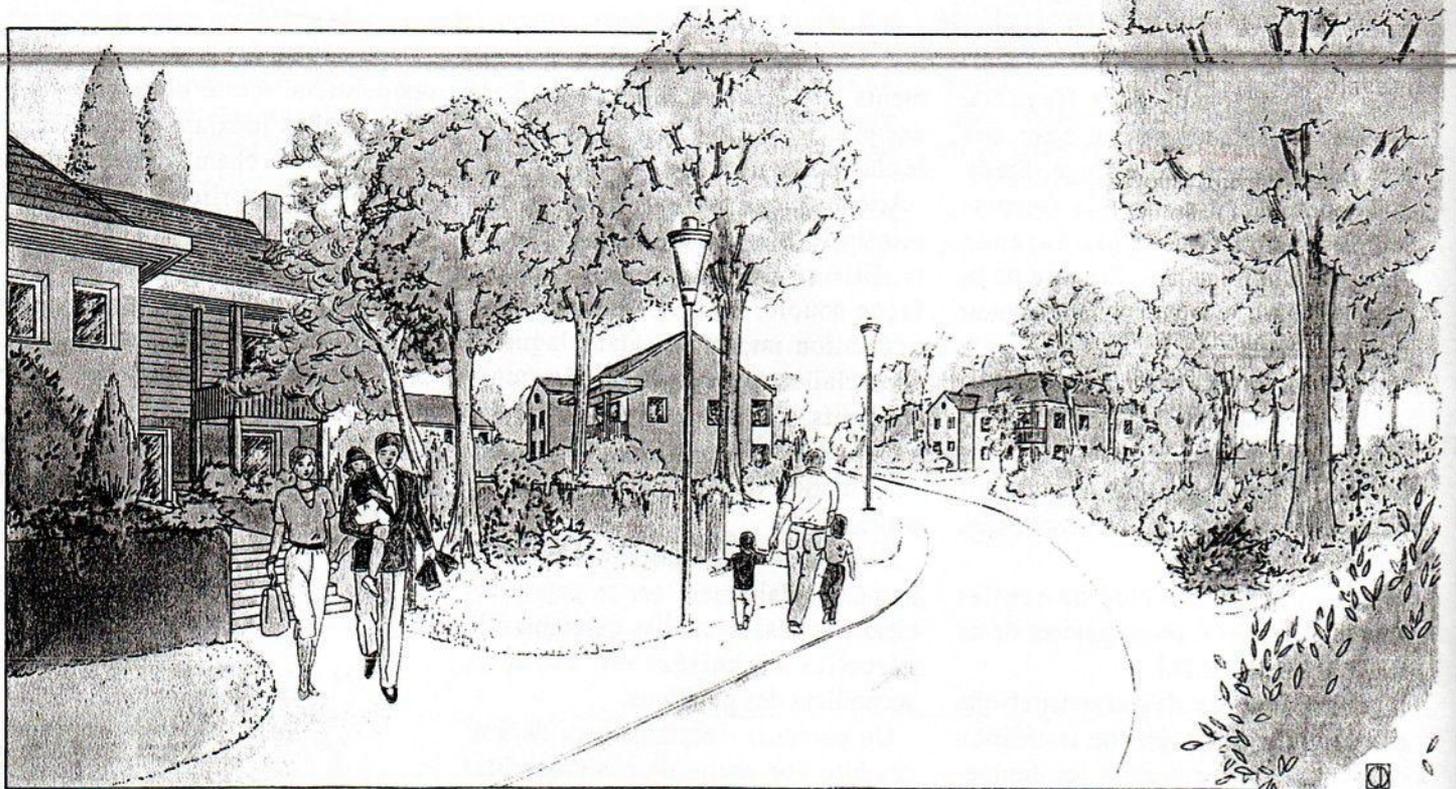


C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Yolande Metzger



PARCOURS DU GOLF -
MAISONS INDIVIDUELLES



C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Yolande Metzger

de sur l'avenue de la poste. Compte-tenu de l'importance du flux de circulation sur cette avenue, un aménagement particulier de ce carrefour à créer devra être prévu.

Aucune des constructions à édifier n'aura d'accès direct sur l'une des trois voies publiques existantes. Leur desserte sera assurée uniquement par des voies nouvelles à réaliser.

En outre, de nombreux cheminements piétonniers sont prévus, notamment en direction des commerces de

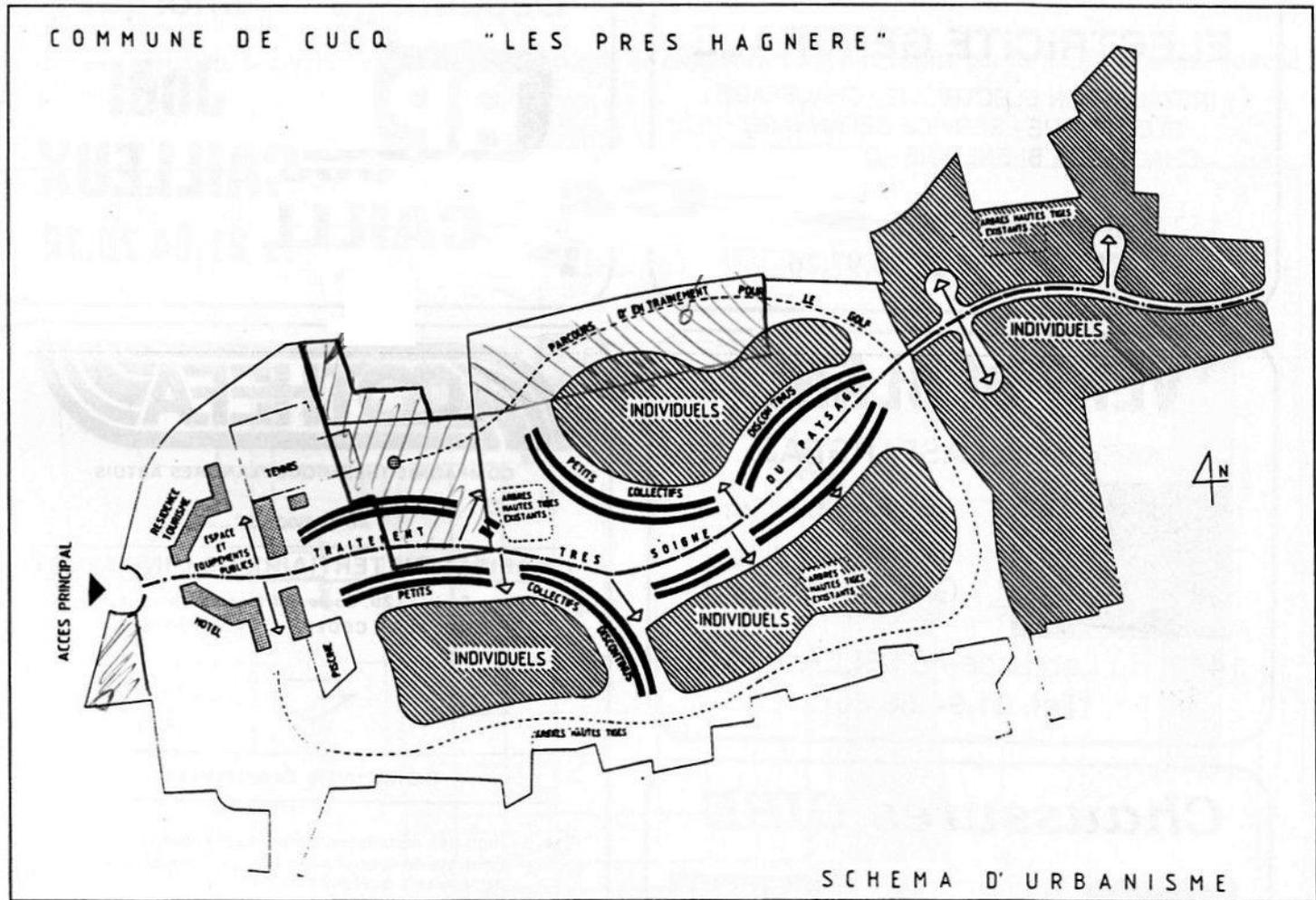
l'avenue François Godin et du secteur de la poste. Ainsi, les deux "fenêtres" de la zone vers l'avenue François Godin seront aménagées en ce sens, tout accès automobile étant à proscrire pour des raisons de sécurité.

A l'intérieur de la zone, les réseaux d'eau, électricité, PTT, etc... seront implantés en trottoir, en gaines souterraines avec branchement privatif.

On notera encore que l'aménagement de la zone des "Prés Hagneré" se fait sans incidence financière négative sur

le budget communal, H.D.I. assumant, les risques financiers de l'opération, tant au niveau des coûts techniques que de la commercialisation.

L'étude de ce projet auxquels ont été associés la direction départementale de l'Équipement et le département du Pas-de-Calais peut maintenant entrer dans une phase opérationnelle et la ZAC des "Prés Hagneré" pourrait avoir un début d'exécution sur le terrain dès le début de 1992.



C.E.R.I.

**Quand un constructeur aime sa région,
ça se voit.**

L'HABITATION PAR

Yolande Metzger